

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice 2017 ayant pris fin le 31 mars 2017. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2017 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 6 juin 2017.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice en question.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2017 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2016 et 2017 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 20 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

Rapport de gestion

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. Elle réglemente les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et offrent des conseils en Ontario, ainsi que les compagnies ouvertes, les fonds d'investissement et les marchés, tels que la Bourse de Toronto.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Offrir une solide protection aux investisseurs.
2. Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi.
3. Mettre en place une réglementation adaptable.
4. Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace.
5. Être un organisme innovant, responsable et efficace.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC)

La CVMO joue un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait au projet de l'ARMC. L'ARMC est une initiative importante des gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique (C.-B.), de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-É.), du Yukon et du Canada. En août 2015, les ministres responsables de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont publié aux fins de commentaires une version révisée de l'avant-projet de loi sur les marchés des capitaux provinciale/territoriale, du projet de réglementation et des documents connexes. Les commentaires ont été reçus et ils sont pris en considération. L'ARMC, une fois mise sur pied, dirigerait la loi sur les marchés des capitaux provinciale territoriale et un seul ensemble de règlements. En outre, une loi créant l'ARMC ainsi qu'une loi de mise en œuvre sont également en cours d'élaboration pour assurer une transition en douceur vers le nouveau régime et

intégrer ce dernier aux lois existantes de chaque province et territoire participant. Le régime législatif proposé compte aussi une composante fédérale. Le gouvernement fédéral a publié une version révisée de l'avant-projet de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* le 5 mai 2016 pour une période de commentaires de 60 jours.

Le conseil d'administration initial de l'ARMC a été annoncé le 22 juillet 2016. Le conseil a désigné le premier régulateur en chef de l'ARMC le 17 novembre 2016.

En 2017, la CVMO a affecté environ 0,7 million de dollars en ressources humaines, en plus des 3,6 millions de dollars dépensés entre 2014 et 2016, pour un total de 4,3 millions de dollars à la création de l'ARMC et à la transition vers cet organisme de réglementation. Ces montants n'incluent pas le temps des membres de la haute direction de la CVMO qui ont siégé au comité chargé de superviser la transition à l'ARMC et qui prennent part d'autres façons à ce projet.

Résultats de fonctionnement

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Lorsque les nouvelles règles en matière de droits ont été établies et publiées, la CVMO a déclaré que leur incidence sur les produits serait relativement neutre pour la période triennale, avec un excédent prévu en 2016, un excédent plus petit en 2017 et un déficit en 2018. Il en est ainsi parce qu'on s'attend à ce que les produits soient relativement stables pendant la période d'application de la règle, tandis que les projections font état d'augmentations annuelles des charges. Le graphique ci-dessous permet de comparer les résultats des trois dernières années, qui sont décrits plus loin dans le présent document. Au total, les produits ont été supérieurs aux prévisions et les charges moins élevées que prévu ce qui a entraîné un excédent plus élevé que prévu. L'excédent

général devrait se situer à 38,7 millions de dollars à la fin de 2018, en presumant qu'il n'y aura aucune croissance ou dégradation importante des marchés.

Les droits actuels seront révisés au cours de l'exercice 2018 et l'excédent existant sera pris en compte pour déterminer les nouveaux droits. D'autres facteurs à prendre en considération au cours de l'examen de l'excédent et des droits sont le niveau prévu des charges, toute dépense en immobilisations prévue et le niveau de liquidités requis pour fournir une marge de sécurité adéquate en matière de trésorerie.

En 2017, notre excédent de fonctionnement général a augmenté de 11,4 millions de dollars à la suite de la hausse des produits et des charges moins importantes par rapport au budget de 2017.

Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO fluctuent en fonction de l'activité du marché.

Information annuelle sommaire sur trois ans

(en milliers)	2017	2016	2015
Produits	119 927 \$	116 849 \$	103 936 \$
Charges	110 082	103 958	98 870
Excédent des produits sur les charges (avant les recouvrements)	9 845	12 891	5 066
Recouvrement des coûts d'application de la loi	160	900	2 995
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	1 471	1 198	—
Excédent des produits sur les charges	11 476 \$	14 990 \$	8 061 \$
Excédent	40 613 \$	29 247 \$	14 274 \$
Immobilisations corporelles (achats)	2 743 \$	3 058 \$	1 616 \$
Actif total	270 899 \$	242 884 \$	207 414 \$
Passif à long terme	193 568 \$	179 020 \$	157 057 \$

Rapport de gestion

Les produits ont augmenté de 2016 à 2017 en raison principalement de l'augmentation des droits d'activité et des droits de dépôt tardif.

L'excédent général a augmenté tous les ans en raison de l'excédent des produits sur les charges pour les activités menées au cours de chaque exercice en question.

L'actif total a augmenté de 2016 à 2017 en raison surtout de la hausse :

- de l'encaisse, à la suite de l'excédent des produits sur les charges;
- de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM qui a été accumulé et déposé en fiducie au nom des autres organismes de réglementation

membres des ACVM, en raison principalement de l'excédent des produits au titre des droits d'utilisation des systèmes par rapport aux charges engagées;

- des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, à la suite des ordonnances rendues, sommes qui ont été payées ou qui sont considérées comme étant recouvrables.

Le passif à long terme a augmenté de 2016 à 2017 en raison principalement d'une hausse compensatoire du passif correspondant à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM ainsi qu'aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme cela est décrit ci-dessus.

À propos des droits de la CVMO

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Nous imposons deux types de droits réglementaires : des droits de participation et des droits d'activité. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO sur les droits et la Règle 13-503 de la CVMO sur la *Loi sur les cours à terme sur marchandises*. Les plus récentes modifications de la règle tarifaire sont entrées en vigueur le 6 avril 2015 et devraient le demeurer jusqu'au 31 mars 2018.

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Au cours de l'exercice 2016, nous avons modifié la base de calcul des droits de participation de façon à utiliser l'exercice le plus récent des participants au marché plutôt qu'un exercice de référence (en vertu duquel les droits de participation étaient indexés en fonction des résultats

d'un exercice antérieur). Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

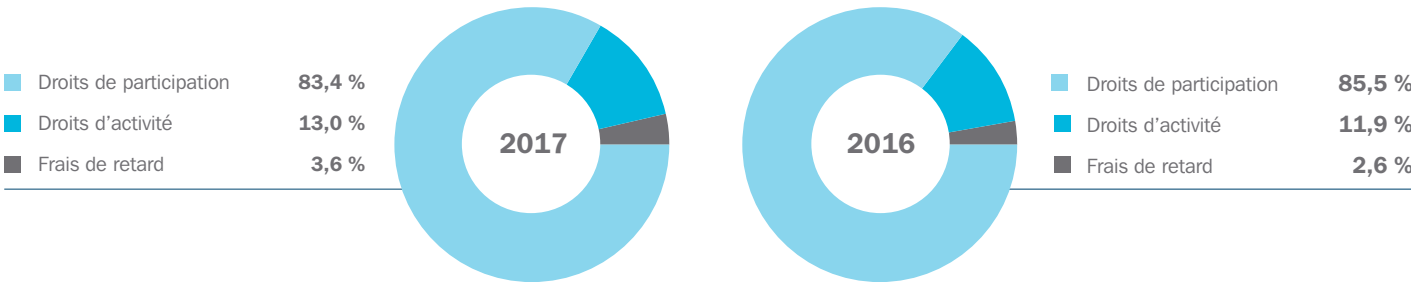
- On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes. Les droits d'activité ont été rajustés lorsque les nouvelles règles tarifaires ont été mises en place au début de l'exercice 2016.
- On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Produits

Les produits totaux de 119,9 millions de dollars représentent une hausse de 3,1 millions de dollars (2,6 %) par rapport à 2016. Au total, les produits de l'exercice ont dépassé les prévisions budgétaires de 3,4 millions de dollars (2,9 %), en raison surtout de l'augmentation des droits d'activité et des droits de

dépôt tardif qui a été compensée par une baisse des droits de participation. Les droits d'activité représentent 82 % de l'écart enregistré, tandis que les écarts compensatoires des droits de participation et des droits de dépôt tardif ainsi que les produits divers et les produits financiers, représentent les 18 % restants.

(en milliers)	% des produits de 2017	2017	2016	Écart	Écart en %
Droits de participation	83,4 %	99 726 \$	99 714 \$	12 \$	0,0 %
Droits d'activité	13,0 %	15 471	13 841	1 630	11,8 %
Frais de retard	3,6 %	4 319	3 083	1 236	40,1 %
Total des frais	100,0 %	119 516 \$	116 638 \$	2 878 \$	2,5 %
Divers		168	43	125	288,7 %
Produit d'intérêts		243	168	75	44,7 %
Total des produits		119 927 \$	116 849 \$	3 078 \$	2,6 %



Rapport de gestion

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

Droits de participation

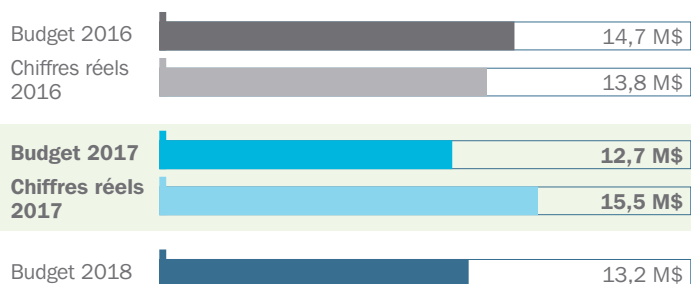


Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits totaux au titre des droits de participation ont été les mêmes en 2017 qu'en 2016.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits de participation ont été inférieurs de 1,2 million de dollars (1,2 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits de participation des émetteurs ont été inférieurs de 2,2 millions de dollars (5,8 %) par rapport au budget, puisque la croissance prévue des échelons tarifaires dans le budget ne s'est pas concrétisée dans les résultats réels. Les droits de participation des personnes et compagnies inscrites ont été supérieurs de 1,1 million de dollars (1,9 %) par rapport au budget en raison d'une hausse des revenus des personnes et des compagnies inscrites, augmentant ainsi les droits.

Budget 2018 : En 2018, les droits de participation prévus s'élèvent à 99,5 millions de dollars : 37,7 millions de dollars des émetteurs, 60,3 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 1,5 million de dollars des marchés et autres entités. Cela représente une baisse de 0,2 million de dollars (0,2 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2017 et de 1,4 million de dollars (1,4 %) par rapport au budget de 2017. Bien que nous anticipions une légère diminution de ces droits, ils correspondent aux résultats réels de 2017, puisque les droits sont fixés jusqu'au 31 mars 2018, et nous ne nous attendons pas à ce que l'évolution du marché ait une incidence importante.

Droits d'activité

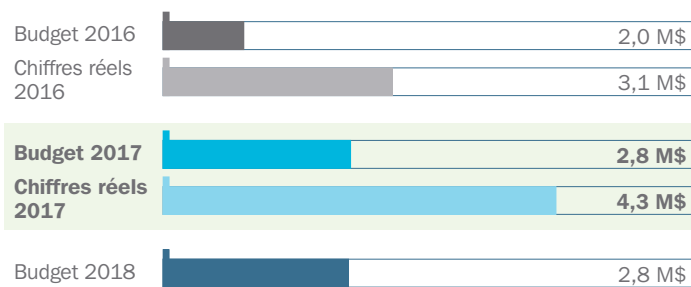


Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 1,7 million de dollars (12,3 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des émetteurs.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 2,8 millions de dollars (22,0 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits d'activité ont été supérieurs de 1,6 million de dollars (20,9 %) principalement en raison de droits de dépôt de prospectus et de droits sur les placements dispensés plus élevés que prévu. Les activités de fusion-acquisition ont également été plus élevées que prévu. Les droits d'activité des personnes et compagnies inscrites ont été supérieurs de 1,1 million de dollars (22,6 %) par rapport au budget. Cela peut principalement être attribué à un volume plus élevé de demandes de dispense.

Budget 2018 : En 2018, les droits d'activité prévus s'élèvent à 13,2 millions de dollars : 8,4 millions de dollars des émetteurs, 4,7 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 125 000 \$ des marchés et autres entités. Cela représente une baisse de 2,3 millions de dollars (14,8 %) par rapport aux résultats réels de 2017 et une hausse de 570 000 \$ (4,5 %) par rapport au budget de 2017. Le budget moins important démontre l'incertitude quant au niveau des droits d'activité des émetteurs et des droits d'activité des personnes ou compagnies inscrites et est considéré comme étant prudent.

Frais de retard



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 1,2 million de dollars (38,7 %) par rapport à l'exercice précédent en raison du dépôt tardif d'un plus grand nombre de déclarations de placement avec dispense, d'états financiers périodiques des émetteurs, de documents de personnes ou compagnies inscrites et de déclarations d'initiés dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), qui ont été déposés plus tard qu'au cours de l'année précédente.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 1,5 million de dollars (53,6 %) à ceux qui étaient prévus pour l'exercice en cours. Cela était principalement attribuable au dépôt tardif d'un plus grand nombre de déclarations de placement avec dispense, d'états financiers périodiques des émetteurs, de documents de personnes ou compagnies inscrites et de déclarations d'initiés qui ont été déposés plus tard que prévu.

Budget 2018 : En 2018, les frais de retard prévus s'élèvent à 2,8 millions de dollars. Cela représente une baisse de 1,5 million de dollars (34,9 %) par rapport aux résultats réels de 2017 et une hausse de 67 000 \$ (2,4 %) par rapport au budget de 2017. Cela est inférieur aux produits réels de 2017 puisqu'il y a une incertitude quant au volume de retards de dépôt.

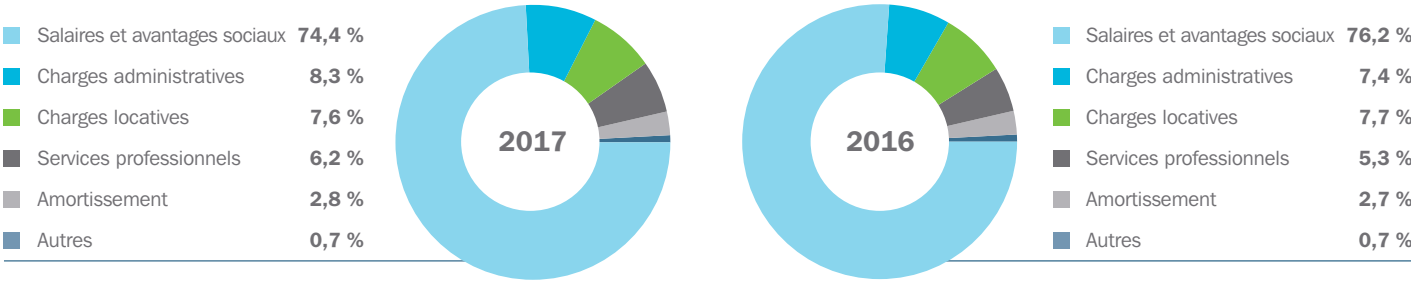
Rapport de gestion

Charges

En 2017, nos charges totales étaient de 110,1 millions de dollars, en hausse de 6,1 millions de dollars (5,9 %) par rapport au montant de 104,0 millions de dollars enregistré en 2016 (à l'exclusion du recouvrement des coûts d'application de la loi et d'éducation des investisseurs). L'augmentation sur douze mois est surtout attribuable à une hausse des salaires et des avantages sociaux à la suite de nouvelles embauches dans les domaines prioritaires, ainsi qu'à la croissance des coûts des services professionnels à l'appui des initiatives stratégiques en

matière de services d'information (SI). Les charges totales pour l'exercice étaient inférieures de 5,3 millions de dollars (5 %) par rapport au budget, avant le recouvrement des coûts d'application de la loi et des coûts d'éducation des investisseurs en raison des retards pour pourvoir les postes vacants, des coûts de consultation de SI moins élevés et de la sous-utilisation de fonds pour les services professionnels. Les autres domaines de sous-utilisation de fonds comprennent la technologie de l'information, les déplacements et les charges administratives.

(en milliers)	% des charges de 2017	2017	2016	Écart	Écart en %
Salaires et avantages sociaux	74,4 %	81 864 \$	79 174 \$	2 690 \$	3,4 %
Charges administratives	8,3 %	9 085	7 737	1 348	17,4 %
Charges locatives	7,6 %	8 353	8 009	344	4,3 %
Services professionnels	6,2 %	6 863	5 479	1 384	25,3 %
Amortissement	2,8 %	3 112	2 761	351	12,7 %
Autres	0,7 %	805	798	7	0,9 %
	100 %	110 082 \$	103 958 \$	6 124 \$	5,9 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi		(160)	(900)	740	-82,2 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs		(1 471)	(1 198)	(273)	100,0 %
Total des charges (après recouvrements)		108 451 \$	101 860 \$	6 591 \$	6,5 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

Salaires et avantages sociaux



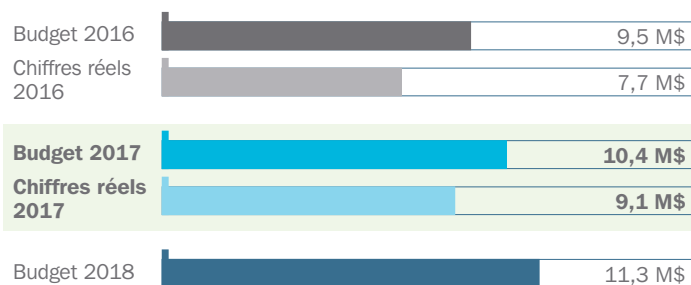
Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 15 des états financiers.

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 2,7 millions de dollars (3,4 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre moyen de postes et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice. Pour l'exercice 2017, le conseil d'administration de la CVMO a approuvé l'ajout de neuf nouveaux postes pour des domaines prioritaires au sein de la CVMO.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 1,6 million de dollars (1,9 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart résulte des délais pour combler les postes vacants.

Budget 2018 : En 2018, la somme prévue pour les salaires et les avantages sociaux s'élève à 86,1 millions de dollars. Cela représente une hausse de 4,2 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 2,6 millions de dollars (3,1 %) par rapport au budget de 2017. L'augmentation reflète le coût annuel complet de l'embauche de nouveaux employés pour 2017 et un nombre limité de nouveaux postes pour 2018.

Charges administratives



Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 16 des états financiers.

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les frais administratifs ont enregistré une hausse de 1,4 million de dollars (18,2 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart résulte d'une augmentation des dépenses consacrées à la bibliothèque des ressources du SI et des dépenses additionnelles de maintenance et de soutien des technologies de l'information.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les frais administratifs ont été inférieurs de 1,3 million de dollars (12,5 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart s'explique surtout par les dépenses inférieures aux prévisions au chapitre des coûts de maintenance et de soutien des technologies de l'information.

Budget 2018 : En 2018, les charges administratives prévues s'élèvent à 11,3 millions de dollars. Cela représente une hausse de 2,2 millions de dollars (24,2 %) par rapport aux résultats réels de 2017 et une hausse de 937 000 \$ (9,0 %) par rapport au budget de 2017. Cela s'explique principalement par des coûts additionnels de maintenance des éléments indiqués dans le plan stratégique de nos systèmes d'information, y compris les coûts reportés de 2017.

Rapport de gestion

Charges locatives



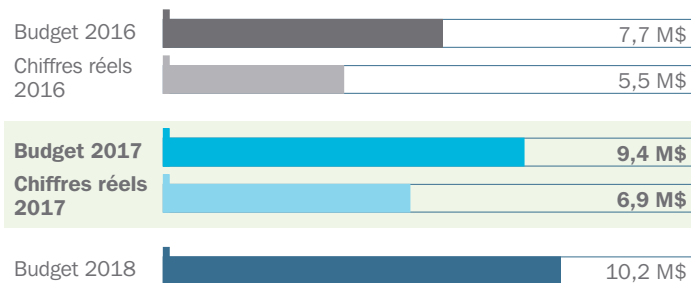
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges locatives ont été supérieures de 344 000 \$ (4,3 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation générale des charges locatives supplémentaires aux chapitres de l'énergie, des impôts fonciers et de l'entretien des parties communes.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges locatives ont été supérieures de 53 000 \$ (0,6 %) à celles prévues pour l'exercice en cours.

Budget 2018 : En 2018, les charges locatives prévues s'élèvent à 8,1 millions de dollars. Cela représente une baisse de 219 000 \$ (2,6 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une baisse de 166 000 \$ (2,0 %) par rapport au budget de 2017. La diminution découle des charges locatives inférieures à celles prévues en raison du nouveau bail en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

En 2016, la CVMO a loué et rénové des locaux supplémentaires qui sont utilisés par le Bureau des systèmes de TI des ACVM et le gouvernement du Canada selon le principe de recouvrement des coûts en vertu d'un contrat de sous-location, comprenant tous les frais de location et de rénovation. Le montant des frais de location engagés et recouverts par la suite auprès de ces organismes en 2017 est de 794 000 \$ (715 000 \$ en 2016).

Services professionnels

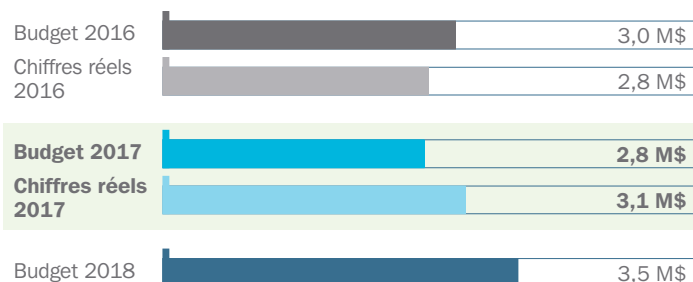


Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges des services professionnels ont enregistré une hausse de 1,4 million de dollars (25,5 %) durant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des dépenses additionnelles associées au projet de gestion des données et l'augmentation des frais de recrutement.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 2,5 millions de dollars (26,6 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart s'explique par une diminution des coûts de consultation des SI, la sous-utilisation des fonds en raison de l'échéancier des projets et les coûts des services professionnels relatifs à l'application de la loi moins élevés que prévu.

Budget 2018 : En 2018, les charges au chapitre des services professionnels prévues s'élèvent à 10,2 millions de dollars. Cela représente une hausse de 3,3 millions de dollars (47,8 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 0,8 million de dollars (8,5 %) par rapport au budget de 2017. Cela s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour les projets de SI.

Amortissement



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges d'amortissement ont été supérieures de 351 000 \$ (12,5 %) à celles de l'exercice précédent en raison du nombre accru d'immobilisations.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges d'amortissement ont été supérieures de 312 000 \$ (11,1 %) à celles prévues pour l'exercice en cours en raison de l'échéancier des dépenses en immobilisations.

Budget 2018 : En 2018, la somme prévue pour les charges d'amortissement s'élève à 3,5 millions de dollars et elle est supérieure en raison des dépenses en immobilisations continues.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,5 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Ce montant est inférieur à la somme de 2,3 millions de dollars qui devait être recouvrée puisque les dépenses sous-jacentes ont été inférieures aux prévisions. Ces recouvrements sont examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés une fois par trimestre.

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit qu'« en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Coûts partagés des ACVM

À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2017, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars en 2016). De ce montant, la CVMO en a payé 746 000 \$ (739 000 \$ en 2016). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de tous les territoires de compétence participants. Le pourcentage de la CVMO est de 38,5 %. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2017, la CVMO a versé une contribution de 421 000 \$ (396 000 \$ en 2016) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

Rapport de gestion

Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO

Liquidités

Trésorerie



En date du 31 mars 2017, la CVMO avait une encaisse de 42,3 millions de dollars (29,2 millions de dollars en 2016) et un actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2016), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 62,3 millions de dollars (49,2 millions de dollars en 2016).

La CVMO détient assez d'espèces, d'actif de fonds de réserve et d'accès au crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

En date du 31 mars 2017, la CVMO avait un actif à court terme de 48,7 millions de dollars (34,6 millions de dollars en 2016) et un passif à court terme de 16,7 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2016), soit un ratio de liquidité générale de 2,9:1 (2,4:1 en 2016). La hausse du ratio de liquidité générale est principalement attribuable à l'augmentation du solde de trésorerie de la CVMO comme décrit ci-dessous.

La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie. En 2017, une somme moins élevée que prévu a été retirée de la marge de crédit. Pour cette raison, les intérêts payés sur la marge de crédit ont baissé.

L'encaisse de la CVMO a augmenté de 13,1 millions de dollars (44,9 %) par rapport à 2016 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2017 rajusté par des investissements en immobilisations. En 2017, la CVMO a enregistré un excédent des produits sur les charges de 11,5 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2016), et son excédent en fin d'exercice a été de 40,6 millions de dollars (29,2 millions de dollars en 2016).

Flux de trésorerie

En 2017, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 15,8 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2016). Les investissements dans les immobilisations corporelles en 2017 ont nécessité 2,7 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2016).

Environ 75 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Ce décalage donne habituellement lieu à des soldes de trésorerie négatifs à partir du deuxième trimestre jusqu'au début du quatrième trimestre de chaque exercice. La CVMO utilise actuellement deux outils clés afin de gérer les soldes de trésorerie négatifs temporaires : une réserve de fonctionnement général de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances.

En 2017, la CVMO a utilisé tout l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et 75 000 \$ (14,4 millions de dollars en 2016) de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. La CVMO a remboursé la totalité du solde de la marge de crédit et a reconstitué l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars au début de janvier 2017, lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des personnes et compagnies inscrites.

L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2018. Au cours de l'exercice, la Commission collaborera avec l'Office ontarien de financement pour que le ministre des Finances approuve le renouvellement de la marge de crédit pour deux années de plus, jusqu'à concurrence du même plafond de 52,0 millions de dollars que celui de la marge actuelle de crédit.

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (compris dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM). Les deux sont constatés à leur juste valeur.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements en raison de leur courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créiteurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créiteurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 10 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

Comptes clients et autres débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs étaient de 4,8 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2016). La hausse de 26,3 % était principalement attribuable à la comptabilisation d'un produit de 1,4 million de dollars pour les droits de participation non payés.

De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés aux notes 4 et 5 des états financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se sont élevées à 1,5 million de dollars (1,5 million de dollars en 2016).

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2016		35,6 M\$
2017		38,0 M\$

La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds conformément à des accords de règlement et des ordonnances résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués aux entités déterminées par le conseil d'administration. Elle peut notamment affecter des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable, et à l'éducation des investisseurs. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues, doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

En 2017, 164,0 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (223,3 millions de dollars en 2016). Sont incluses dans la somme de 164,0 millions de dollars en ordonnances imposées par la CVMO quatre ordonnances en vertu desquelles les intimés ont été tenus d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés, totalisant 148,1 millions de dollars (164,3 millions de dollars en 2016). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, il n'est pas inclus dans les documents comptables de la CVMO et ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. La CVMO a constaté 7,9 millions de dollars en ordonnances de ces fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances (13,5 millions de dollars en 2016).

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 3,1 millions de dollars (627 000 \$ en 2016) aux investisseurs lésés, et 1,4 million de dollars (584 000 \$ en 2016) à la CVMO au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs.

En 2014, le conseil a autorisé un paiement de 2,0 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada). En 2017, la CVMO a conclu une entente avec FAIR Canada afin que la fondation commence à accéder aux fonds qui leur sont distribués par la CVMO. L'accord stipule que 500 000 \$ par année peuvent être utilisés aux fins de frais de fonctionnement.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu du programme.

En date du 31 mars 2017, le solde accumulé des fonds affectés était de 38,0 millions de dollars (35,6 millions de dollars en 2016). De cette somme, 36,5 millions de dollars étaient détenus en espèces (31,2 millions de dollars en 2016) et 1,5 million de dollars étaient jugés recouvrables (4,4 millions de dollars en 2016). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 14,3 millions de dollars des fonds sont disponibles à des fins de distribution (14,6 millions de dollars en 2016).

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont présentés à la note 6 des états financiers.

Rapport de gestion

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de perception auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de perception auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. En 2017, le recouvrement des sanctions pécuniaires s'est amélioré,

principalement parce que les intimés qui étaient des participants au marché bien établis ont payé rapidement les sanctions qui leur étaient imposées.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de perception, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Elle a activement perçu les montants impayés au moyen de ressources internes et externes.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de perception des montants des sanctions pour les trois dernières années.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

(en milliers)

2015	Imposés	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	17 890 \$	7 156 \$	40,0 %
Audiences contestées	35 081	343	1,0 %
Total	52 971 \$	7 499 \$	14,2 %
2016	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	23 284 \$	9 969 \$	42,8 %
Audiences contestées	35 743	990	2,8 %
Total	59 027 \$	10 959 \$	18,6 %
2017	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements*	7 890 \$	7 856 \$	99,6 %
Audiences contestées**	12 798	50	0,4 %
Total	20 688 \$	7 906 \$	38,2 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

** Comprend 4,8 millions de dollars qui seraient dus à la CVMO si la somme n'est pas versée directement par les intimés aux investisseurs.

Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances à l'époque, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les revenus du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

Immobilisations corporelles

2016	12,9 M\$
2017	12,5 M\$

Les immobilisations corporelles ont diminué de 3,1 % pour atteindre 12,5 millions de dollars (12,9 millions de dollars en 2016). La baisse est attribuable à des dépenses inférieures pour les ajouts et à l'incidence de l'amortissement des acquisitions.

De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

Comptes fournisseurs et autres créditeurs

2016		14,6 M\$
2017		16,7 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 14,4 % pour atteindre 16,7 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2016). Cette augmentation est attribuable à une hausse des charges à payer et des charges à payer sur la masse salariale.

De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 10 des états financiers.

Au cours de l'exercice, la CVMO a signé un nouveau bail qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017. D'une durée de dix ans, il arrivera à échéance le 31 août 2027. Il contient deux options consécutives permettant à la CVMO de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de 5 ans. Le bail a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*. La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 11 des états financiers.

Passif au titre des régimes de retraite

2016		3,6 M\$
2017		3,8 M\$

Le passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires de 3,8 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2016) représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 360 000 \$ (233 000 \$ en 2016).

De plus amples renseignements sur le régime de retraite complémentaire et les obligations au titre des prestations déterminées afférentes sont présentés à la note 12b) des états financiers.

Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

2016		139,9 M\$
2017		151,7 M\$

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) sont hébergés et exploités par CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI). Les systèmes des ACVM comprennent le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le SEDI et la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Les ACVM prévoient élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du

marché. Les participants au marché doivent utiliser les systèmes des ACVM pour déposer des documents réglementaires, comme les prospectus et autres documents d'information, déclarer des opérations par des initiés, déposer les renseignements concernant l'inscription et soumettre le paiement des droits.

La CVMO, l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM. La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché. Le bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, qui est situé dans les locaux de la CVMO, gère les relations commerciales des systèmes des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie.

L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM qui est recueilli, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de ces fonds découlant des excédents est régie par les diverses ententes entre les principaux administrateurs, et le total est reflété dans l'état de la situation financière par une somme équivalente de 151,7 millions de dollars (139,9 millions en 2016) en tant qu'actif à long terme et en tant que passif à long terme.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2d) des états financiers.

Les fonds compris dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM peuvent être utilisés pour financer l'exploitation des systèmes des ACVM, améliorer les systèmes, réduire les droits d'utilisation des systèmes, compenser les manques à gagner dans le revenu des droits d'utilisation des systèmes découlant du fonctionnement de SEDAR, de SEDI et de la BDNI, ainsi que financer les activités du principal administrateur désigné et du bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Les services sur lesquels porte l'entente comprennent l'acquisition de logiciels, la mise au point d'applications, l'intégration de systèmes et le soutien des applications. Le redéveloppement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de l'exercice 2017. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente.

De plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, y compris les résultats opérationnels de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, sont présentés aux notes 7 et 17a) des états financiers.

Rapport de gestion

Stratégie de 2018

Plans et budget pour l'exercice 2018

Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Le 28 mars 2017, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités pour l'exercice 2018 aux fins de commentaires. Les membres du public pouvaient consulter l'ébauche de l'énoncé des priorités sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca et soumettre leurs commentaires à cet égard jusqu'au 23 mai 2017.

Démarche de budgétisation pour 2018

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario. La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités de 2018 établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

La réalisation de ces priorités est un déterminant clé des augmentations proposées au budget 2018 de la CVMO par rapport à 2017, car elle exigera des investissements ciblés dans les domaines suivants :

- Offrir une solide protection aux investisseurs.
 - Publier les réformes en matière de réglementation afin de définir une norme relative au meilleur intérêt et d'améliorer la relation conseiller-client.
 - Définir les mesures réglementaires nécessaires concernant les commissions intégrées.
 - Améliorer la protection, la participation et l'éducation des investisseurs grâce au Bureau des investisseurs de la CVMO.
 - Satisfaire à la recommandation de l'évaluateur indépendant de mieux habiller l'OSBI pour obtenir réparation pour les investisseurs.
- Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi.
 - Protéger les investisseurs et promouvoir la confiance à l'égard de nos marchés en respectant des normes élevées de conformité grâce à notre cadre réglementaire.

- Porter activement devant les tribunaux les dossiers d'application de la loi opportuns et importants qui concernent des infractions graves au droit des valeurs mobilières.
- Accroître l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO au moyen d'une stratégie de recouvrement plus visible et plus active.
- Mettre en place une réglementation adaptable.
 - Déterminer des occasions de réduire le fardeau réglementaire tout en continuant de protéger adéquatement les investisseurs.
 - Travailler avec les entreprises de technologie financière afin de soutenir l'innovation et de favoriser la formation de capital et la conformité à la réglementation.
 - Surveiller et évaluer activement l'incidence des récentes initiatives réglementaires mises en œuvre.
- Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace.
 - Faire progresser la surveillance du risque systémique par la CVMO.
 - Promouvoir la résilience en matière de sécurité informatique grâce à une meilleure collaboration avec les participants du marché et les autres organismes de réglementation relativement à la préparation et à la réaction au risque.
- Être un organisme innovant, responsable et efficient.
 - Améliorer les capacités de la CVMO.
 - Collaborer avec les partenaires de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC) sur la transition de la CVMO vers l'ARMC.

Par conséquent, le budget prévoit une hausse de 4,9 % par rapport au budget de 2017 et de 8,5 % par rapport aux charges de 2017. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 86,1 millions de dollars, soit 73,2 % du budget, comprennent une augmentation de 4,2 millions de dollars, soit 5,1 %, par rapport à 2017. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- approbation de nouveaux postes créés pour appuyer les investissements mentionnés ci-dessus;
- incidence des coûts annuels complets des postes dont les titulaires ont été embauchés au cours de l'exercice précédent, dont un grand nombre l'ont été vers la fin de l'année.

La CVMO continue de faire preuve de rigueur budgétaire dans ses autres secteurs opérationnels, comme en font foi la sous-utilisation de fonds notée durant les exercices précédents et le fait que les montants budgétisés diminueront ou resteront les mêmes pour environ 65 % de ses directions opérationnelles. Le budget comprend en outre des ressources visant la mise en place de l'ARMC.

Le budget d'immobilisations, bien que relativement stable comparativement aux charges de 2017, tient compte des coûts engagés pour répondre aux besoins de la CVMO en matière de technologie de l'information, en ce qui a trait notamment à une importante initiative de gestion des données. Le budget comprend également une mise à niveau supplémentaire des ordinateurs personnels et portables de la CVMO.

Budget 2018

(en milliers)	2016–2017 Budget	2016–2017 Chiffres réels	2017–2018 Budget	Budget 2017–2018 c. budget 2016–2017		Budget 2017–2018 c. chiffres réels 2016–2017	
				Écart	Écart en %	Écart	Écart en %
Produits	116 522 \$	119 927 \$	115 781 \$	(741) \$	-0,6 %	(4 146) \$	-3,5 %
Charge	112 141	108 451	117 657	5 516	4,9 %	9 206	8,5 %
Surplus/(Insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 381 \$	11 476 \$	(1 876) \$	(6 257) \$		(13 352) \$	
Dépenses en immobilisations	2 989 \$	2 743 \$	2 735 \$	(254) \$		(8) \$	

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sommes budgétaires planifiées pour l'exercice 2018 pour des postes importants des produits et des charges, voir les sections Produits et Charges du présent rapport de gestion.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et de l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2d) des états financiers.

Rapport de gestion

Risques et gestion des risques

Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés et au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques stratégiques de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation, en ce qui a trait à la gestion financière, surtout au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne, qui relève du Comité des finances et de l'audit, lui présente les résultats des audits internes et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également deux fois par an des évaluations approfondies de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les conclusions et les principales recommandations découlant de ces évaluations font l'objet d'un suivi. De plus, la direction doit y répondre et y associer une date visée pour la prise d'une mesure corrective. Les résultats de ces évaluations et les progrès réalisés pour tenir compte de ces constatations et des recommandations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen

et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent a été effectué en mars 2017.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 17 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. À la suite du lancement d'un appel d'offres concurrentiel pour le redéveloppement de ces systèmes, le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM a signé une entente avec CGI pour redévelopper les systèmes de la manière décrite à la section intitulée Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examens constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2017. En se fondant sur cette évaluation,

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examens annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Pour les exercices terminant les 31 mars 2016, 2017 et 2018, les participants devront utiliser les données du plus récent exercice pour calculer leurs droits de participation. Pour cette raison, les produits réels reçus pourraient être différents de ceux prévus. Cette situation ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. La CVMO n'a pas fait l'objet de nouvelles poursuites au cours de l'exercice et il n'y a aucune autre poursuite en cours provenant des exercices précédents mettant en cause la CVMO.

la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2017, aucun changement important qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.